

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE194

présenté par
Mme Brulebois

ARTICLE 2

Compléter la première phrase de l'alinéa 7 par les mots :

«, en associant les professionnels des métiers concernés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette amendement vise à associer les professionnels des métiers concernés à la réalisation du programme national d'orientation et de découverte des métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du vivant, mis en place par l'Etat et les régions afin qu'il corresponde à leur réalité de terrain.